REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE AD-HOC CHARGE DE LA
CONTRACTUALISATION DES PERSONNELS
TEMPORAIRES DE CERTAINES ADMINISTRATIONS
.......

SECRETARIAT TECHNIQUE

MINESPRA

SERVICE - ETHIQUE - ERFORMANCE

SERVICE - ETHICS - PERFOMANCE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work- Fatherland

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

AD HOC COMMITTEE IN CHARGE OF CONTRACTUALISATION OF TEMPORARY EMPLOYEES OF SOME ADMINISTRATIONS

TECHNICAL SECRETARIAT

DECISION N° 0 0 0 4 1 3 / MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 2,6 MARS 2020 PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE, PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère de l'Administration Territoriale.

Il s'agit de:

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	ANKOUMA Rose Jessica	20/08/1988	вірјомво	AGENT DECISIONNAIRE
2	BEBAY MARTINE Inès Léa Sandrine	30/04/1995	MBALMAYO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	BELLO PASSALE Albert	Vers 1984	KANI	EMPLOYE DE BUREAU
4	EMVOLO METOU Guy Hervé	29/06/1984	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	ESSAGA KOUNOU Esther	09/07/1981	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUELLE D'ADMINISTRATION
6	ESSOMBA PRIVAT Stéphane	30/04/1994	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	NGONO BINELI Hortence Raissa	15/08/1996	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUELLE D'ADMINISTRATION
8	NGONO MBOLO Josiane-Karelle	18/09/1992	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUELLE D'ADMINISTRATION
9	NOAH AMBOMBO Josepha Estelle	22/02/1994	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUELLE D'ADMINIDTRATION
10	OBAMA NANGA Emmanuel	02/01/1980	NLONG	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	TSALA MENYE Denis	12/06/1988	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	YENE Lambert Magloire	26/03/1983	MEKOUMBOU I	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRÀTION

- Article 2: (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.
- (2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.
- <u>Article 3</u>: Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.
- <u>Article 4</u>: Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

<u>Article 5</u>: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 2 6 MARS 2020

AMPLIATIONS:

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE

